



## FORUM SUR LA NORMALISATION EDITION 2012

Thème : « TIC et Développement Durable »

### RECOMMANDATIONS

Le Forum sur la Normalisation, organisé par l'Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire sous l'égide du Ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication, avec pour thème central « **TIC et Développement Durable** », tenu les 06, 07 et 08 novembre 2012 à Abidjan,

- Considérant les efforts consentis par l'Etat de Côte d'Ivoire en matière de Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et de développement durable ;
- Notant que les aspects environnementaux, économiques et sociaux constituent les piliers indissociables du processus de développement durable ;
- Notant que les TIC constituent un catalyseur pour le développement durable ;
- Considérant les travaux de l'UIT en matière de TIC et changement climatique ;
- Considérant les travaux de l'édition 2012 du Forum sur la Normalisation;

Recommande :

1. La mise en place de méthodologies pour l'évaluation des impacts environnementaux des TIC en Côte d'Ivoire, en se basant sur les normes vertes conformément aux recommandations pertinentes de l'UIT-T ;
2. La mise en place de mécanismes incitatifs en vue d'encourager les opérateurs des TIC à l'utilisation des technologies respectant les normes vertes ;
3. La création d'un cadre de collaboration entre le Ministère en charge des TIC, le Ministère en charge de l'Environnement et du Développement Durable et toutes autres structures compétentes pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie

nationale relative aux TIC et changement climatique incluant la gestion des déchets électroniques ;

4. La sensibilisation des populations à adopter de bonnes pratiques écologiques en matière de gestion des déchets électroniques ;
5. La sensibilisation des consommateurs à l'utilisation de biens et services TIC respectant les normes vertes ;
6. L'incitation à la mise en œuvre et à l'usage de services TIC novateurs visant l'amélioration du bien-être des populations;
7. L'usage des TIC comme outil privilégié de réduction de l'impact négatif sur l'environnement des activités des acteurs économiques ;
8. La mise en place de mécanismes incitatifs en vue de l'utilisation de technologies respectant l'environnement dans tous les secteurs d'activités ;
9. Une veille en matière d'usage des TIC pour l'adaptation et la lutte contre le changement climatique ;
10. Le renforcement de la participation de la Côte d'Ivoire aux activités de normalisation relatives aux TIC et changement climatique ;
11. Le renforcement des capacités des différents acteurs de développement en matière de technologies et normes vertes.
12. L'incitation des entreprises nationales à mettre en œuvre les normes en matière de responsabilité sociétale.
13. L'élaboration par l'UIT d'un programme d'assistance et d'appui aux Etats membres notamment la Côte d'Ivoire pour la mise en œuvre des normes relatives à la protection de l'environnement (gestion des déchets électroniques, électriques et électroménagers/DÉEE) et au Développement Durable.